

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

12 MAI 2022

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 45

OBJET

**Convention de  
partenariat entre la Ville  
et EFFICACITY**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 13 mai 2022  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 13 mai 2022  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 13 mai 2022

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE NOUVELLE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt-deux, le 12 mai à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 5 mai deux mille vingt-deux, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

**Etaient présents :**

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame AGUINET, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON\*, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR\*, Monsieur JOUSSE, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame GRANDPIERRE, Monsieur SALLE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame CASTIGLIEGO, Monsieur GREVET, Monsieur BENTZ, Monsieur ROUXEL

\*Monsieur MIGEON présent à partir du dossier 22 C 02

\*Madame LESUEUR présente à partir du dossier 22 C 02

**Avaient donné procuration :**

Monsieur SOLIGNAC à Monsieur de BEAULAINCOURT  
Monsieur PETROVIC à Monsieur MIGEON  
Madame GUYARD à Monsieur VENUS  
Monsieur HAÏAT à Monsieur PERICARD  
Madame BOUTIN à Monsieur LEGUAY  
Madame GOTTI à Madame MACE  
Madame de CIDRAC à Madame HABERT-DUPUIS  
Madame MEUNIER à Monsieur JOUSSE  
Madame FRABOULET à Monsieur GREVET

**Secrétaire de séance :**

Monsieur LEGUAY

Accusé de réception en préfecture  
078-200086924-20220512-22-C-10-DE  
Date de télétransmission : 13/05/2022  
Date de réception préfecture : 13/05/2022

**N° DE DOSSIER** : 22 C 10

**OBJET** : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET EFFICACITY

**RAPPORTEUR** : Monsieur LEVEL

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Le développement durable est depuis plusieurs années au cœur des politiques municipales. Après avoir réalisé un bilan carbone « Ville » et un autre « Territoire » au début des années 2010 sur le territoire de la Ville de Saint-Germain-en-Laye ainsi qu'un Agenda 21 sur le territoire de la Ville de Fourqueux en 2015, la commune nouvelle s'est résolument engagée dans une politique axée sur la réduction des gaz à effet de serre, à travers notamment la restructuration progressive de son patrimoine immobilier, l'incitation des citoyens à mieux isoler leurs logements, la réduction et le verdissement de ses consommations énergétiques, le développement des circulations douces, l'inclusion dans ses marchés de restauration scolaire de produits locaux et bio, ou encore la mise en place d'une politique active de réduction des déchets, en lien aujourd'hui avec la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine (CASGBS).

La commune nouvelle s'est également engagée dans la renaturation du domaine public de la ville et dans la programmation de travaux à réaliser pour la période 2020-2024 dans le cadre du Contrat Trame verte et bleue, Climat approuvé par le Conseil Municipal en novembre 2019 et dans la création d'écoquartiers dont celui du Bel Air qui va entamer sa dernière étape de labellisation.

En mai 2021, la commune nouvelle a signé la Convention des Maires pour le climat et l'énergie qui l'engage à élaborer et à suivre régulièrement un Plan d'actions en faveur de l'énergie durable et du climat (PACE). Au travers de la CASGBS, la Ville s'est déjà engagée dans une démarche d'élaboration d'un plan climat-air-énergie territorial (PCAET) réglementaire, dont l'approbation est prévue à l'été 2022.

Par contraste, le PACE n'est pas un exercice réglementaire. Il vise à doter la commune nouvelle et ses partenaires d'une stratégie et d'un plan ambitieux, mobilisateur et opérationnel, alignés sur l'objectif national et européen de neutralité climatique aux horizons 2030/2050.

EFFICACITY est un institut français de Recherches et de Développement (R&D) dédié à la transition énergétique et écologique des villes, fondé sous l'égide du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) et soutenu par le Gouvernement français. Il fédère une trentaine d'acteurs publics et privés. Il rassemble des chercheurs et des experts de tous horizons, travaillant ensemble à développer et à mettre en œuvre des solutions innovantes pour construire la ville de demain : une ville efficiente et énergiquement décarbonnée.

Au regard de leurs ambitions partagées en faveur de la neutralité climatique des territoires urbains, la Ville et EFFICACITY ont décidé de collaborer afin d'élaborer un plan d'actions ambitieux et opérationnel pour la transition énergétique, carbone et environnementale pour Saint-Germain-en-Laye.

Cette collaboration vise deux objectifs essentiels :

- Faire bénéficier la Ville d'un accompagnement innovant et opérationnel pour l'élaboration de son Plan d'actions en faveur de l'énergie durable et du climat (PACE)
- Mettre au point des méthodes innovantes et répliquables pour l'élaboration des stratégies bas-carbone des territoires.

Ce partenariat est conclu pour une durée de 12 mois, de mai 2022 à mai 2023. Il s'inscrit dans un programme d'actions concret s'appuyant sur une large concertation avec l'ensemble des saint-germanoises. Piloté par le Maire délégué de Fourqueux, la réussite de ce programme repose également sur la participation de l'ensemble des citoyens et des associations environnementales qui agissent au niveau du territoire. Le Conseil local du développement durable sera également étroitement associé à l'élaboration de ce programme.

Le budget total de ce partenariat s'élève à 80 000 € H.T. dont 50% sont subventionnés via EFFICACITY.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat R&D entre la Ville et EFFICACITY pour l'aide à l'élaboration d'une stratégie bas-carbone et d'un Plan d'actions climat-énergie (PACE) et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle qu'annexée à la présente délibération.

### DELIBERATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la convention de partenariat R&D entre la Ville et EFFICACITY pour l'aide à l'élaboration d'une stratégie bas-carbone et d'un Plan d'actions climat-énergie (PACE) et autorise Monsieur le Maire à signer la convention telle qu'annexée à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*



## Convention de partenariat R&D

Aide à l'élaboration d'une stratégie bas-carbone et  
d'un Plan d'actions climat-énergie (PACE)

---

---

Entre :

**La Ville de Saint- Germain-en-Laye**, Représentée par M. Arnaud Péricard agissant en qualité de Maire et dument habilité par une délibération du Conseil Municipal du 25 novembre 2021

Ci-après désignée « La Ville de Saint- Germain-en-Laye » ou « la Ville »

D'une part

Et :

**EFFICACITY**, Société par actions simplifiée au capital de 526 800 Euros, immatriculée au RCS de Meaux sous le numéro B 795 233 345, située Cité Descartes, 14/20 boulevard Newton 77420 CHAMPS-SUR-MARNE, et représentée par Michel SALEM-SERMANET, en sa qualité de Directeur Général délégué,

Ci-après désignée « Efficacity »

D'autre part

Ci-après désignées collectivement et individuellement par la ou les « Parties ».

## Préambule

**La Ville de Saint- Germain-en-Laye** poursuit une politique ambitieuse de développement durable depuis plusieurs années. Après avoir réalisé un bilan carbone « Ville » et un autre « Territoire » au début des années 2010, la Ville s'est résolument engagée dans une politique axée sur la réduction des gaz à effet de serre, à travers la restructuration progressive de son patrimoine immobilier, l'incitation des citoyens à mieux isoler leurs logements, la réduction et le verdissement de ses consommations énergétiques, , le développement des circulations douces, l'inclusion dans ses marchés de restauration scolaire de produits locaux et bio, ou encore la mise en place d'une politique active de réduction des déchets.

La Ville porte actuellement de grands projets concourant à la transition énergétique et écologique. Sans prétendre à l'exhaustivité, on évoquera notamment le programme de travaux à réaliser dans le cadre du Contrat Trame verte et bleue, Climat, la création de plusieurs Ecoquartiers, une politique volontariste en faveur des mobilités durables, ou encore l'extension et le verdissement du réseau de chaleur.

---

La Ville a récemment franchi une nouvelle étape, en signant la Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie en mai 2021. La signature de la Convention des Maires va en effet conduire la Ville à élaborer et suivre régulièrement un Plan d'actions en faveur de l'énergie durable et du climat (PACE). Le PACE ne vise pas à répondre à un exercice réglementaire. Son enjeu est de doter la Ville et ses partenaires d'une stratégie et d'un plan d'actions ambitieux, mobilisateur et opérationnel, alignés sur l'objectif national et européen de neutralité climatique d'ici 2050, tout en tenant compte des impératifs de résilience et de lutte contre la précarité énergétique des habitants.

**Efficacity** est l'institut français de R&D dédié à la transition énergétique et écologique des villes, fondé sous l'égide du programme d'investissements d'avenir (PIA) soutenu par le gouvernement français. Efficacity est un centre de R&D partenariale unique en France fédérant une trentaine d'acteurs publics et privés. L'institut rassemble des chercheurs et experts de tous horizons, travaillant ensemble à développer et mettre en œuvre des solutions innovantes pour construire la ville de demain : une ville efficiente énergétiquement et massivement décarbonée.

En 2021, Efficacity a lancé le programme de R&D « Stratégies bas-carbone des territoires » (ANR/PIA) dont l'objectif est de mettre au point des outils et méthodes d'aide à la décision des villes pour l'élaboration et la réalisation de stratégies de transition bas-carbone ambitieuses et opérationnelles.

Compte tenu des ambitions de la Ville de Saint-Germain-en-Laye et d'Efficacity en faveur de la neutralité climatique des territoires urbains, les Parties se sont rapprochées et ont convenu ce qui suit.

## Article 1 – Objet de la convention

Efficacity et la Ville de Saint-Germain-en-Laye s'engagent dans une collaboration visant à élaborer un plan d'actions ambitieux et opérationnel pour la transition énergétique, carbone et plus largement environnementale de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, visant la neutralité climatique aux horizons 2030/2050.

Cette collaboration a deux objectifs essentiels :

- **Faire bénéficier la Ville d'un accompagnement innovant et opérationnel pour l'élaboration de son Plan d'actions en faveur de l'énergie durable et du climat (PACE)**, en mobilisant les outils et les expertises d'Efficacity et de ses membres en matière de transition environnementale des villes ;
- **Mettre au point des méthodes innovantes et répliquables** pour l'élaboration des stratégies bas-carbone des territoires, conformément à la feuille de route de R&D d'Efficacity, notamment en matière de diagnostics territoriaux, d'évaluation des impacts énergie-carbone des plans d'actions opérationnelles, de construction de trajectoires de décarbonation ambitieuses et réalistes, et de suivi-pilotage continu des plans.

Le programme de travail est détaillé en Annexe no. 1.

---

## Article 2 – Pilotage de la Convention

Un Comité de pilotage est mis en place composé de deux représentants de la Ville de Saint-Germain-en-Laye et de deux représentants d’Efficacity.

Pour la Ville de Saint-Germain-en-Laye :

- Daniel Level, Maire délégué de la commune déléguée de Fourqueux ;
- Denis Trinquesse, Directeur général des services

Pour Efficacity :

- Michel Salem-Sermanet, Directeur Général délégué
- Matthew Wendeln, Chef de projet Stratégies bas-carbone des territoires

Le Comité de pilotage mettra en place au démarrage de l’étude les instances nécessaires au suivi opérationnel des travaux et se réunira en tant que de besoin tout au long de l’étude pour assurer la bonne marche du projet.

## Article 3 – Moyens humains

L’équipe mobilisée par Efficacity pour mener à bien la présente Convention inclura :

### **Coordination générale :**

- Matthew Wendeln, Chef de projet Stratégies bas-carbone des territoires

### **Experts**

#### *Transition énergétique Bâtiments/réseaux/ENR-R*

- Nicolas Hastir, Ingénieur transition énergétique, Efficacity

#### *Évaluation environnementale des projets urbains*

- Morgane Colombert, Directrice de projets, Efficacity

#### *Mobilités et ville :*

- Alexis Poulhès, Ingénieur de recherche, Laboratoire Ville Mobilité Transport (Ecole nationale des Ponts et Chaussées / Université Gustave Eiffel)

#### *Stratégies climat-air-énergie :*

- Nicolas Pouget, Directeur Conseil, Stratégie, Mobilités (DCSM), SUEZ Consulting
- Virginie Leclercq, Responsable Pôle Territoires, DCSM, SUEZ Consulting
- Côme de Lassus Saint-Geniès, Chef de projet - Stratégie environnementale, DCSM, SUEZ Consulting

*D’autres experts issus des membres d’Efficacity (acteurs académiques et/ou ingénieristes notamment) selon les besoins de la mission.*

En cas de changement d’un expert ci-dessus désigné, Efficacity en informera la Ville dans le meilleurs délais.

---

## Article 4 – Contributions et engagements des Parties

L'engagement des partenaires comprendra notamment :

*Pour la Ville de Saint-Germain-en-Laye :*

- Mobilisation d'un interlocuteur responsable pour la Ville du partenariat ;
- Suivi du bon déroulement du partenariat ;
- Transmission à Efficacity des informations nécessaires à la réalisation des travaux (données territoriales, contacts...);
- Contribution financière aux travaux ;
- Communication sur le partenariat avec Efficacity.

*Pour Efficacity :*

- Mobilisation des experts nécessaires à la bonne réalisation des travaux de R&D ;
- Communication sur le partenariat avec la Ville, en accord avec la Ville ;
- Contribution financière aux travaux de R&D.

## Article 5 – Durée du partenariat

Le partenariat est conclu pour une période de 12 mois à compter de la signature de la présente Convention.

## Article 6 - Modalités financières

Le budget total du partenariat est de 80 000 Euros H.T., financés de la manière suivante :

<b>Plan de financement du partenariat</b>	
Contribution de la Ville de Saint-Germain-en-Laye	40 000 Euros H.T.
Subvention PIA/ANR (via Efficacity)	40 000 Euros H.T.
<b>Budget total</b>	<b>80 000 Euros H.T.</b>

Ce budget sera affecté au financement du travail de l'équipe d'experts issue du d'Efficacity (y compris la mobilisation des logiciels et données propriétaires et les frais de déplacement).

La Ville versera à Efficacity sa contribution financière de 40 000 Euros H.T., à laquelle s'ajoutera la T.V.A. décomptée au taux en vigueur, sur présentation de factures émises par Efficacity, selon l'échéancier suivant : 50% à la signature de la convention (dans un délai de 30 jours à la réception de la première facture), 50% à la remise du livrable final.

Les sommes dues seront versées par la Ville à Efficacity sur le compte numéro 00020347768, code banque 30003, code guichet 03175, clé RIB 08, par virement 30 jours à réception de la facture.

---

Les factures d'Efficacity à la Ville de Saint-Germain-en-Laye seront déposées sur la Plateforme CHORUS PRO.

## Article 7 – Propriété intellectuelle des résultats

### Les connaissances propres

Les connaissances propres comprennent toute connaissance appartenant à une Partie avant la conclusion de la présente Convention ou indépendamment de leur exécution et sur laquelle ladite Partie a le droit de concéder des licences ou des droits d'usage.

Chacune des Parties conserve la pleine et entière propriété de ses connaissances propres et de leurs éventuelles adaptations. Aucune communication de connaissances antérieures d'une Partie à l'autre Partie ne peut être interprétée comme un transfert de propriété. Les améliorations, perfectionnements ou modifications des connaissances propres d'une Partie restent la propriété de cette Partie.

### Les résultats

Les résultats du partenariat comprennent les livrables définis dans l'annexe no. 1, ainsi que tout autre résultat issue de son exécution. Les principes suivants seront appliqués :

- « **Livrables spécifiques** », traitant du cas d'étude spécifique de la Ville de Saint-Germain-en-Laye (notamment les diagnostics, évaluations, scénarios, stratégie, plan d'actions et indicateurs de suivi-évaluation du PACE) : Efficacity cède à la Ville de Saint-Germain-en-Laye gratuitement pour la durée de protection des droits de propriété intellectuelle et à titre exclusif tous les droits de propriété intellectuelle sur les livrables spécifiques. La Ville concédera à Efficacity un droit d'utilisation non-exclusif, non-transférable, pour ses seuls besoins de recherche, sur les Livrables spécifiques pendant cinq (5) ans courant à compter du terme de la présente Convention.
- « **Livrables génériques** » et autres résultats : Efficacity conserve tous les droits de propriété intellectuelle sur les livrables génériques (méthodes de calcul, algorithmes...) et les autres résultats (hors livrables spécifiques).

## Article 8– Confidentialité

Chacune des Parties s'engage à conserver confidentielles et s'interdit de communiquer à un tiers, sans l'accord écrit de l'autre Partie, les connaissances et informations auxquelles elle aurait pu avoir accès et à ne pas les utiliser à d'autres fins que celles définies par la présente convention. Le non-respect de ces dispositions entraînerait la résiliation de plein droit de la présente convention sans préjudice de tous dommages intérêts auxquels la Partie lésée pourrait prétendre.

---

## Article 9 – Résiliation de la convention

La présente Convention pourra être résiliée à tout moment par accord des Parties.

En cas de résiliation par l'une des Parties, cette dernière doit respecter un préavis de deux (2) mois. Dans ce cas, les Parties s'efforcent de limiter les effets négatifs éventuels de cette résiliation.

## Article 10 – Litiges

La Convention est régie par le droit français. En cas de difficulté sur l'interprétation, l'exécution ou la validité de la Convention, et sauf en cas d'urgence justifiant la saisine d'une juridiction compétente statuant en référé, les Parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

Au cas où les Parties ne parviendraient à résoudre leur différend dans un délai de trois (3) mois à compter de sa survenance, le litige sera porté par la Partie la plus diligente devant les tribunaux du ressort de la Cour d'Appel de Paris.

## Article 11 – Annexes

Les Parties conviennent que la Convention et son annexe 1 forment les documents contractuels.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le XX XXXX 2022 en deux exemplaires originaux.

Pour la Ville de Saint-Germain-en-Laye

Arnaud PERICARD

Maire

Pour EFFICACITY

Michel SALEM SERMANET

Directeur Général délégué

---

## ANNEXE 1 – Programme de travail

### Périmètre

Efficacity accompagnera la Ville de Saint-Germain-en-Laye dans l'élaboration de son Plan d'actions en faveur de l'énergie durable et du climat (PACE) sur la période juin 2022 – mai 2023, en vue de l'approbation du Plan par le Conseil municipal en juin 2023, conformément à l'engagement pris dans la Convention des Maires.

### Objectifs et résultats attendus

La Ville de Saint-Germain-en-Laye est déjà engagée, à travers la Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine (CASGBS), dans une démarche d'élaboration d'un plan climat-air-énergie territorial (PCAET) réglementaire, dont l'approbation est prévue à l'été 2022.

Le PACE, par contraste, ne vise pas à répondre à un exercice réglementaire. Il a vocation à doter la Ville et ses partenaires d'une stratégie et d'un plan d'actions ambitieux, mobilisateur et opérationnel, alignés sur l'objectif national et européen de neutralité climatique, tout en tenant compte des impératifs de résilience et de lutte contre la précarité énergétique.

**Les principaux résultats pour la Ville** (« Livrables spécifiques » au sens de la présente convention) seront :

- un **état des lieux climat-énergie actualisé, contextualisé et resserré autour des enjeux et projets spécifiques** de Saint-Germain-en-Laye ;
- des **analyses opérationnelles approfondies**, portant sur les principaux secteurs d'émissions de Saint-Germain-en-Laye, visant à identifier les leviers d'action les plus pertinents et à optimiser les projets de la Ville au regard de leur impact énergie/carbone et de leur coût ;
- des **scénarios d'aide à la décision**, détaillant des trajectoires possibles vers la neutralité climatique aux horizons 2030 et 2050 ;
- **une stratégie de transition ambitieuse et réaliste**, reposant sur des objectifs chiffrés et cohérents avec les projets et la capacité à faire du territoire ;
- **un plan d'actions intégrant les leviers d'action directs et indirects de la Ville**, opérationnel à court terme, tout en anticipant les ruptures nécessaires à la neutralité climatique aux moyen-long termes (2030-2050) ;
- **un dispositif de suivi-évaluation** facilitant le pilotage stratégique et l'actualisation régulière du programme d'actions.

Efficacity s'engage à livrer, pour l'ensemble de ces productions, des synthèses didactiques et inspirantes, afin de faciliter la prise de décision et **d'alimenter la concertation à grande échelle avec tous les acteurs de la Ville** autour du PACE. Efficacity produira à cette fin un recueil de « bonnes pratiques et belles histoires » à destination des élus et des habitants, en s'appuyant sur des expériences réussies et répliquables recensées dans sa veille permanente des innovations urbaines.

D'autre part, ces productions ont vocation à innover par rapport aux outils et méthodes d'aide à la décision actuellement employés en France pour l'accompagnement des Plans climat des collectivités, en cohérence avec la feuille de route de R&D d'Efficacity. Dans cette logique, les principaux « axes d'innovation » sont détaillés ci-après pour chaque étape de la mission.

---

## Axes de travail détaillés et organisation de la mission

Le programme travail se décline en trois grandes tâches :

### ***Tâche 1 : état des lieux climat-énergie de la Ville et première évaluation des projets municipaux***

La Ville dispose déjà de plusieurs éléments de diagnostic récents, notamment de premiers diagnostics énergie-carbone du territoire communal (2008-2013) et un Plan d'actions pour le climat (2010), ainsi que les éléments de diagnostic récemment réalisés dans le cadre de l'élaboration du plan climat-air-énergie territorial (PCAET) de la CASGBS en cours de finalisation (2018-2022).

Dans ce contexte, l'objectif de l'Axe 1 n'est pas de reproduire de façon exhaustive les diagnostics réglementaires exigés dans le cadre des PCAET, mais de réaliser un état des lieux contextualisé, permettant de mettre en exergue les principaux gisements et leviers de réduction des émissions de Saint-Germain-en-Laye.

Cet état des lieux comprendra deux grands volets :

**Actualisation des diagnostics territoriaux transverses à l'échelle communale.** La liste définitive des diagnostics à réaliser sera arrêtée par le Comité de pilotage en début de mission, afin d'éviter des redondances avec les études déjà existantes ou en cours de production. Elle pourra notamment comprendre les diagnostics suivants :

- Consommation et facture énergétique
- Bilan carbone - Patrimoine de la collectivité
- Bilan carbone - Territoire
- Bilan de la production d'EnR et leur potentiel
- Bilan des réseaux d'énergie et leur potentiel
- Evaluation du potentiel de séquestration carbone
- Evaluation de la qualité de l'air
- Vulnérabilité au changement climatique

### **Recensement et première évaluation des projets existants de la Ville :**

- Projets programmés ou prévus dans le Plan d'actions pour le climat de 2010
- Projets en cours
- Nouveaux projets identifiés par la collectivité

### **Axes d'innovation :**

- Cartographier les éléments clés du diagnostic, les projets de la Ville et leurs impacts potentiels aux échelles les plus fines possibles, au moins celle du quartier afin de disposer d'une lecture d'impacts (humains/ urbains) par quartiers avec bien sûr une analyse inter-quartiers
- Identifier les principales interdépendances entre politiques sectorielles (synergies, interférences potentielles...)

- 
- Mieux qualifier les émissions indirectes du territoire
  - Mieux évaluer l’empreinte carbone imputable à la population résidente et à la population non-résidente (touristes, employés, étudiants...)

## ***Tâche 2 : optimiser les stratégies et les projets structurants de la Ville dans les principaux secteurs d’émissions de gaz à effet de serre***

Afin de préparer un plan d’actions ambitieux et opérationnel, il est nécessaire de pouvoir :

- estimer le plus finement possible les gisements de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre des principaux secteurs d’émissions du territoire, et en prenant en compte les usages à l’échelle de la ville et plus particulièrement des quartiers en fonction de leur spécificité et interopérabilité ;
- comparer les différentes actions possibles de la Ville sur la base d’estimations robustes de leur impacts énergie-carbone et financiers à court, moyen et long termes ;
- sensibiliser et inspirer les acteurs y compris les usagers.

L’étape 2 comprendra ainsi la réalisation d’**analyses détaillées d’aide à l’optimisation énergie-carbone des projets de la Ville dans les domaines suivants** :

- Mobilités durables
- Performance énergétique des bâtiments (publics et privés)
- Réseaux énergétiques (notamment réseau de chaleur) et gisements d’énergies renouvelables et de récupération
- Urbanisme, matériaux de construction, espaces publics
- Consommation des biens, alimentation, économie circulaire
- Commande publique et Services urbains (eau, déchets...)
- Nature et ville (patrimoine naturel, reconquête écologique, renaturation des espaces minéraux et séquestration carbone naturelle)

De façon transverse, Efficacity s’efforcera d’articuler les analyses en matière de transition énergie-carbone avec les objectifs municipaux en matière de :

- Résilience et adaptation au changement climatique
- Bien-être des habitants, inclusion sociale, précarité énergétique et plus largement l’anticipation des impacts sociaux des politiques de transition

Ces analyses sectorielles viseront principalement **la formulation de recommandations pour l’optimisation des projets municipaux existants et de propositions des projets complémentaires**, avec l’estimation de leurs coûts et de leurs impacts énergie-carbone et plus largement environnementaux.

---

### **Axes d'innovation :**

- S'appuyer sur les outils et techniques de modélisation mis au point par Efficacity et ses partenaires pour optimiser les projets urbains au regard de leurs impacts énergie/carbone et plus largement environnementaux (notamment les outils PowerDis et UrbanPrint)
- S'appuyer plus largement sur les expertises et connaissances issues de la recherche publique et privée dans les domaines des mobilités, du bâtiment, des systèmes énergétiques et de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire durable
- Mieux estimer les coûts, économies financières et cobénéfices des actions envisagées, pour la Ville, les habitants et les entreprises

### ***Tâche 3 : consolider la stratégie bas-carbone et un plan d'actions ambitieux et réaliste***

Les précédentes tâches auront permis la production d'évaluations approfondies et de recommandations opérationnelles dans un certain nombre de secteurs prioritaires pour la Ville de Saint-Germain-en-Laye.

L'objectif de cette troisième et dernière étape de la mission est de consolider ces analyses en une stratégie globale, à la fois ambitieuse – cohérente avec l'objectif de neutralité climatique en 2050 – et opérationnelle, que la Ville peut piloter et actualiser régulièrement.

L'étape 3 se décline en trois grandes actions :

#### **Production de scénarios de décarbonation aux horizons 2030/2050, dans une logique d'aide à la décision stratégique**

Efficacity consolidera trois scénarios prospectifs, reposant sur une évaluation quantitative des impacts énergie-carbone (1) de l'évolution prospective du territoire communal, de sa population et de son économie et (2) des actions de la Ville :

- Un scénario tendanciel intégrant les actions déjà validées par la Ville ;
- Un scénario de rupture, visant la neutralité climatique en 2030 ;
- Un scénario de forte inflexion des émissions de GES, visant la neutralité climatique en 2050.

#### **Finalisation de la stratégie et du plan d'actions**

La restitution de ces scénarios sera l'occasion d'une mise en débat, avec les responsables de la Ville (élus et services), de l'effort à consacrer pour contribuer à l'atteinte de la neutralité climatique du territoire, de l'identification de nouveaux leviers d'action (y compris à moyen-long terme) et de la priorisation de l'ensemble des actions au regard de leur impacts, coûts et cobénéfices.

En fonction du scénario cible retenu par la Ville, Efficacity proposera :

- une stratégie 2026/2030/2050 reposant sur des objectifs de réduction d'émissions de GES, chiffrés et échelonnés dans le temps ;

- un programme d'actions opérationnel, intégrant les leviers directs et indirects de la Ville, et détaillant autant que possible la localisation, les partenaires, le coût, le rythme de déploiement et les contraintes et conditions de réussite des projets retenus.

### Proposition d'un dispositif de suivi / évaluation au service du pilotage stratégique du programme d'actions

Efficacity proposera un tableau de bord permettant à la Ville de suivre, de façon articulée, la réalisation des actions du plan, leur impact estimé et l'évolution énergie-carbone du territoire. Ce tableau de bord vise à faciliter le pilotage et l'actualisation régulière du plan d'actions climat-énergie de la Ville dans la durée.

Efficacity formera les responsables de la Ville (administratifs et/ou élus) aux outils, notamment de suivi, qui seront mis à disposition dans le cadre du partenariat.

### Axes d'innovation

- Renforcement de la dimension d'aide à la décision stratégique des scénarios prospectifs 2030/2050
- Meilleure anticipation des évolutions possibles à moyen-long termes (socio-démographiques, technologiques, comportementales...) dans les scénarios et la stratégie municipale
- Évaluation plus complète et réaliste des impacts attendus du plan d'actions
- Tableau de bord plus opérationnel : alléger la collecte de données, faciliter les bilans et l'actualisation du plan à échéance régulière

## Rétroplanning prévisionnel

Le rétroplanning détaillé sera défini en début de mission, afin de prendre en compte les événements de concertation, d'animation et de restitution (intermédiaire et finale) prévus par la Ville.

